

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.607 - QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - VENDREDI 2 FÉVRIER 1917

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard et Basses-Alpes	5 fr.	6 Mois	9 fr.	Un An	17 fr.
Autres départements et l'Algérie	6 fr.	6 Mois	11 fr.	Un An	20 fr.
Étranger (Union postale)	9 fr.	6 Mois	17 fr.	Un An	30 fr.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

annonces Anglaises, à la ligne : 2 fr. - Réclames : 4, 7, 8 - Bains divers : 1 fr. - Après Chronique Locale, la ligne : 15 fr. - Chronique Locale : 1, 30 fr. - Les insertions sont exclusivement reçues - A Marseille : Ch. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux - A Paris : L'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

La Menace aux Neutres

Nous avons dit que l'un des buts visés par la manœuvre de la paix allemande était de préparer une recrudescence dans l'emploi des moyens de guerre mis en pratique par nos ennemis. Et l'Allemagne n'aura pas été longue à découvrir son jeu à cet égard.

Comme on le verra plus loin, ses représentants diplomatiques auprès des pays neutres, associés aux représentants diplomatiques austro-hongrois, viennent de faire connaître que, à la suite du rejet de leurs propositions de paix, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont décidé d'interdire absolument le commerce des neutres avec les Alliés, c'est-à-dire de faire torpiller tous les bateaux sans en respecter ni le pavillon, ni le chargement. Désormais, tout bateau, quelle que soit sa nationalité, qui sera trouvé à moins de 20 milles des côtes des pays alliés sera torpillé sans avertissement. En d'autres termes, la guerre sous-marine ne connaîtra plus de limites.

C'est la menace directe et brutale aux neutres : comment les neutres l'accueilleront-ils ?

Les démarches ainsi effectuées par les puissances centrales prouvent que l'Allemagne et ses complices sont résolues à aller toujours plus avant dans la voie criminelle où elles se sont délibérément engagées depuis les débuts de la guerre. Pour ce qui concerne plus particulièrement la question de l'action sous-marine, nos ennemis n'ont manifesté jusqu'à présent d'autres scrupules que ceux qui leur ont été suggérés, ou plutôt imposés, par la crainte de provoquer trop vivement les colères de certaines puissances neutres. L'affaire du Lusitania n'avait-elle pas démontré dès les premiers temps que les intentions des pirates-assassins étaient bien de torpiller les paquebots ou les navires de commerce sans avertissement préalable, c'est-à-dire sans aucune espèce de considération pour l'existence des passagers, même lorsque ces passagers appartenaient à des pays qui n'étaient point en guerre avec les puissances centrales ?

Devant les protestations répétées du gouvernement des États-Unis, l'Allemagne dut apporter quelques restrictions à la monstrueuse sauvagerie de ses méthodes. On sait à la suite de quelles longues et laborieuses négociations diplomatiques elle finit par prendre l'engagement de ne plus torpiller sans avertissement préalable les navires autres que les navires de guerre. Mais ces restrictions auxquelles elle s'était trouvée contrainte, l'Allemagne ne les respectait qu'à contre-cœur. Et en fait, il est arrivé plus d'une fois depuis lors que les brigands de la mer à son service n'en ont tenu aucun compte.

Cependant, elle cherchait un moyen de reprendre sur ce point toute sa liberté de meurtre. C'est ce moyen qu'elle croit avoir trouvé aujourd'hui. Ayant présenté aux Alliés de fallacieuses propositions qu'elle savait inacceptables et ayant subi un dédaigneux refus, l'Allemagne se tourne à présent vers les neutres pour leur dire en plein accord avec ses complices : « Puisqu'on ne veut pas déposer les armes et puisque l'Entente poursuit notre écrasement, il ne nous reste plus qu'à nous défendre par tous les moyens, fût-ce à vos dépens ! »

La manœuvre nous avait pour ainsi dire été dénoncée par avance et c'est chez l'ennemi même que la dénonciation s'était produite : la violente campagne en faveur d'une guerre sous-marine à outrance menée depuis quelques semaines par les principaux journaux d'outre-Rhin en réponse au rejet de la paix allemande suffisait en effet à découvrir les desseins perfides de l'Allemagne. Et cette manœuvre prévue en même temps que trop grossière manœuvre pour que l'infamie n'en éclate pas immédiatement à tous les yeux.

S'il se trouvait des neutres pour consentir à en être dupes, personne ne pourrait les plaindre d'en devenir les premières victimes.

CAMILLE FERDY.

La Question des Ravitaillements par Mer

Paris, 1^{er} Février.
Le Journal a interviewé le général Dall'Olio, sous-secrétaire d'État italien de passage à Paris, et qui vient d'assister à la Conférence des transports, à Londres. Le général a déclaré que l'action des sous-marins ennemis entravé, dans une certaine mesure, les transports, d'où la difficulté d'approvisionnement au point de vue importation des matières premières indispensables.

Cette activité des sous-marins, dit le général Dall'Olio, qui s'étend chaque jour davantage devenant un péril réel si les Alliés n'avaient, sans retard, aux moyens propres à la battre en brèche, le compte que nous parvenions à faire disparaître ce danger qui serait purifié de rien.

Quant aux efforts tentés par les Allemands dans le domaine de l'industrie de guerre, le général Dall'Olio s'étonne ainsi : « Nous ne devons pas perdre de vue ce fait précis à savoir que les Allemands trouvent, dans leur territoire des quantités considérables de matières premières que leur puissante organisation leur permet de con-

vertir rapidement en matériel de guerre. Sachant cela, nous serions impardonnables si nous nous contentions des résultats que nos usines sont arrivées à réaliser. Les futures batailles exigent un matériel énorme, des canons de moyen et de gros calibre surtout. Voilà ce que réclament tous ceux qui ont acquis l'expérience de la guerre d'aujourd'hui : voilà ce que nous devons leur donner sans cesse. »

En terminant l'entretien le général a voulu être satisfait des déclarations de l'Entente, qui, sur la répartition du fret en circulation, permettra d'aboutir à un résultat satisfaisant.

PROPOS DE GUERRE

Bois et Charbons

La femme de ménage repartit le nez congelé et les mains vides.

— Monsieur, dit-elle, je n'ai rien trouvé. Il n'y a pas de coke, pas d'antracite, pas d'ovoides, pas de bois.

— Est-ce que vous vous payez ma tête, ma fille ?

— C'est comme j'ai l'honneur de le dire à Monsieur. Je « tourne » la ville depuis ce matin. Je n'ai rien trouvé.

— Et le gaz ? Avez-vous passé à la Compagnie ?

— Oui, Monsieur. L'employé m'a laissé parler, puis il a appelé un autre employé et il lui a dit : « Viens donc voir celle-là, elle doit arriver de la Lune ». Je l'ai traité de mal poli et je suis partie.

— Ma fille vous êtes encore plus bête que je ne pensais. Vous n'allez pas me faire croire qu'avec mon bel argent, je ne puis trouver ni charbon ni bois. Vous êtes une gourde !

— Vous entendez ? Je vais y aller moi-même chercher du combustible et je vous prouverai que lorsqu'on n'est pas une gourde on trouve ce qu'on veut.

La-dessus Monsieur prit son chapeau, son gros pardessus et sortit en pestant contre la stupidité des femmes en général et des femmes de ménage en particulier.

Dix minutes plus tard il entra chez un grand commissionnaire en charbons.

— Je désirerais du charbon.

— Parfaitement. Combien de tonnes ?

— Il m'en faut 200 kilos.

— Nous ne sommes pas ici pour plaisanter. Si vous voulez une tonne nous allons prendre votre commande. Vous aurez cela peut-être avant la fin du mois.

Dix minutes plus tard, Monsieur entra dans un dépôt de la Compagnie du Gaz.

— Je désirerais du coke.

— Il n'y en a point.

— Vous ne pouvez pas prendre ma commande ?

— Non Monsieur. Revenez dans huit jours ; s'il y en a vous le verrez.

Dix minutes plus tard, Monsieur pénétra chez un charbonnier.

— Je désirerais du bois.

— Et ceci, dit Monsieur en désignant une muraille de bûches magnifiquement soigneusement rangées autour de la boutique.

— Ça, c'est vendu.

— C'est vendu ? A qui ?

— Dites donc, est-ce que ça vous regarde ? On vous dit que c'est vendu.

— Vous n'en avez pas d'autres ?

— Non !... Et puis ne restez pas là, vous m'empêchez de faire mon travail.

Restait à voir la Compagnie du Gaz. Mais Monsieur se rappelant les paroles de sa domestique n'insista pas. Il rentra chez lui. La femme de ménage l'attendait au bout de l'escalier.

— Monsieur n'apporte du charbon ?

— Oui, ma fille. Dans une heure la charrette sera ici. Seulement je vous flanque à la porte. Vous n'êtes qu'une gourde !

ANDRÉ NEGIS.

La Conférence des Alliés en Russie

Pétrograde, 1^{er} Février.
An dinner offert hier soir par M. Pokrovsky en l'honneur des membres de la conférence des Alliés, le grand-duc Serge occupait la place d'honneur.

LA PREMIÈRE SÉANCE

Pétrograde, 1^{er} Février.
La première séance de la conférence doit avoir lieu ce matin, mais plusieurs réunions préliminaires ont déjà été tenues entre les délégués des puissances alliées sur les questions militaires et financières, il est naturellement impossible de donner des détails sur la nature des questions traitées les opérations militaires dont les généraux Gourko, de Castelnau et Wilson seront les principaux arbitres.

Le Complot contre M. Lloyd George

London, 1^{er} Février.
D'après des renseignements reçus de Southampton, le pharmacien Mason avait été récemment nommé, à titre temporaire, membre du personnel enseignant de l'Université de Southampton, en remplacement d'un conférencier en pharmacie actuellement mobilisé. M. Mason devait faire une conférence le jour même où il a été arrêté. Il faisait partie d'une société opposée à la conscription et il avait obtenu un tribunal local d'être exempté du service militaire uniquement en raison de sa qualité de pharmacien titulaire, car le tribunal, ne tenant aucun compte de ses objections de conscience, avait rejeté sa demande d'exemption. Il s'intéressait spécialement aux questions d'anatomie et était très amateur de musique classique. Sa femme, professeur dans une école primaire locale, manifestait à tout propos ses grandes sympathies pour les suffragettes.

IL Y A UN AN

Mercredi 2 Février

Un seppin ennemi survole Salonique, tuant de nombreux Grecs.

Suicide du prince héritier de Turquie.

En Russie, renouveau d'activité sur tout le front. Dans la région du lac Suventen, les Russes dispersent un important détachement ennemi.

Sur les fronts turcs, les Russes remportent de nouveaux succès dans la région d'Erzeroum et au nord-est de Hamadan.

915^e JOUR DE GUERRE

Communiqué officiel

Paris, 1^{er} Février.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :
Rencontres de patrouilles sur divers points du front, notamment à l'est de Reims et dans la région au nord d'Altkirch.
Nuit calme partout ailleurs.

AVIATION

L'adjudant Madon a abattu, dans la journée d'hier, son cinquième avion allemand.

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, une de nos escadrilles a bombardé les gares et les dépôts ennemis de Curchy-Voyennes et des bivouacs à l'est de Nesle.

Un de nos avions-canoniers a tiré une cinquantaine d'obus sur les cantonnements ennemis de Mesnil-Saint-Nicaise et Herly (Somme).

LA GUERRE

Succès de nos Alliés sur le Front roumain

LA SITUATION S'AGGRAVE DANS LES PAYS NEUTRES

Paris, 1^{er} Février.

Le Conseil des ministres, réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré, s'est entretenu de la situation militaire, diplomatique et navale, ainsi que de différentes questions d'ordre économique.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 1^{er} Février.

Quand, à propos de la souscription ouverte par la Ligue maritime française, en vue de récompenser les équipages qui couleront un sous-marin allemand, je disais hier que le pays devait trouver en lui-même la volonté de se défendre l'audace de nos marins, je ne croyais pas être à la veille du défi insolent que nos ennemis lancent aux États-Unis et à la conscience universelle.

Ainsi, une fois de plus, la centième peut-être depuis la guerre, le cynisme d'un ennemi sans entrailles nous fait regretter notre probité, notre loyauté, nos scrupules. Le blocus décrété par l'Allemagne est non pas seulement le record du bluff, mais encore le record de l'inconscience.

Hier encore, ses sous-marins lançaient, par T. S. F. l'appel de détresse sur les mers pour faire croire à la présence d'un bateau en péril et attirer ainsi sous leurs coups les navires qui, trompés par cette ruse abominable, accouraient innocemment pour secourir d'imaginaires naufragés. Ils n'ont reculé devant rien. Ils n'ont été arrêtés par aucune considération dans leur œuvre infamante et de mort. Ils ne peuvent pas faire davantage ou pas beaucoup plus, sinon affrayer les neutres pusillanimes. Mais leur déclaration nous dicte un devoir impérieux et à ces neutres aussi. Il y a des lois qui atteignent ceux qui donnent asile aux assassins.

Une autre question se pose : Que va faire le président Wilson ainsi acculé à l'impasse la plus terrible par l'Allemagne ? En réponse à ses suggestions pacifistes, Berlin lui répond à sa manière. Le président de la grande république n'a pas d'autre alternative que de souscrire à la pire des humiliations ou de relever le défi.

Nous, nous avons mieux à faire. Acculé aux extrémités et aux décisions les plus monstrueuses, l'Allemagne, déjà au ban de l'humanité, justifie toutes les représailles.

Nous avons le moyen de nous défendre en attaquant délibérément. Nous en avons le devoir.

L'Allemagne se montre telle qu'elle est, telle qu'elle fut toujours, l'ère de meurtre, emportée par sa rage de destruction.

Il y a beaucoup plus et beaucoup mieux à faire qu'à armer nos navires de commerce. Tous nos marins le savent. Il faut que nos gouvernements le comprennent et se décident à cette action contre les pirates des criminels.

MARIUS RICHARD

La Situation chez les Scandinaves

Disette de charbon. — L'engorgement des glaces.

London, 1^{er} Février.

On mande de Christiania au Morning Post : La disette de charbon se faisant de plus en plus sentir, les principaux armateurs ont décidé, dans une conférence, la création d'un bureau central de fret qui serait placé sous le contrôle gouvernemental et coopérerait avec les armateurs à assurer les importations de charbon.

La présence d'énormes masses de glace ayant une vingtaine de centimètres d'épaisseur et s'étendant à perte de vue, entrave sérieusement le trafic maritime le long des côtes méridionales et orientales de la Norvège. Les glaces bloquent presque complètement la partie nord du Cattegat. Empêchées de partir, elles dérivent vers le Skagerack et le long du Jutland. De grands icebergs ont été aperçus dans le Sund, qui est presque fermé à la navigation.

La route de Copenhague à Malmö est gardée, ouverte par des brise-glaces au sud de Brogden. Des navires patrouilleurs allemands et danois surveillent le champ de mines.

Stockholm, 1^{er} Février.

Des Allemands ont essayé de faire sauter un dépôt d'armes et de munitions sur la route qui va de Skibotten à Rovaniemi, en Finlande. A la tête du complot se trouve un Allemand, le comte von Rosen. Il était assisté d'autres espions boches et quelques Suédois à leurs gages, parmi lesquels un ecclésiastique nommé Westman. Cette affaire fait un bruit considérable en Suède et c'est en vain, que les germanophiles cherchent à l'étouffer. Elle arrive juste au moment où les nouvelles difficiles qui existent entre la Suède et l'Angleterre viennent d'être réglées à l'amiable et elle n'est pas pour soutenir à Stockholm la cause de Berlin.

L'Utilisation des Effectifs

Un projet de loi de MM. Lebrun et Dalbiez

Paris, 1^{er} Février.

MM. Lebrun et Dalbiez ont déposé une proposition de loi tendant à assurer une plus juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le front de Macédoine

Communiqué serbe

Madrid, 1^{er} Février.

Au cours de la journée d'hier, rien d'important à signaler sur le front serbe.

Sur le front roumain

Communiqués officiels

Paris, 1^{er} Février.

Communiqué officiel du 20 janvier : Sur tous les fronts, depuis la Dorna jusqu'à la mer Noire, la situation est sans changement. La tempête de neige et le grand froid rendent impossibles des opérations plus importantes.

Dans la vallée de l'Oltuz et du Cashin, une reconnaissance placée sous le commandement du sous-lieutenant russe Wamos, a pénétré dans les tranchées ennemies, passant la plupart des défenseurs à la baïonnette et ramenant treize prisonniers.

Dans la direction de Jacobeni (nord-est de Dorna-Vatra, les Russes attaquent en avançant dans la neige jusqu'à la ceinture, enlevant deux positions fortement organisées, capturant dans cette nouvelle action de nombreux prisonniers : 11 officiers, plus de 4.000 soldats, 10 mitrailleurs, un canon de campagne, plusieurs lance-bombes, à part 45 officiers et 1.426 soldats pris, comptés séparément.

Sur le reste du front, feux d'infanterie, plus vifs dans la vallée de Sunitza. Deux faibles attaques ennemies, tentées dans la direction de Mainacesti et de Voinesiti échouèrent sous le feu de notre artillerie.

Les Evénements de Grèce

Athènes, 26 Janvier.

(Retardé dans la transmission.)
Je puis affirmer, dit le correspondant du Journal, que le roi Constantin a été avisé directement par le kaiser d'accepter l'ultimatum des Alliés, parce qu'il était impossible à l'Allemagne d'envoyer des forces pour aider la Grèce.

LE SUPRÊME EFFORT DE L'ENNEMI

L'Allemagne va tenter le Blocus des Alliés

Les pirates menacent de torpiller les navires neutres et les navires-hôpitaux

Madrid, 1^{er} Février.

Une note officieuse dit que les ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ont fait au gouvernement une communication.

A la suite du rejet de leur proposition de paix, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont décidé, d'après cette communication, de se défendre par tous les moyens. Elles interdiront absolument le commerce des neutres avec les Alliés et torpilleront tous les bateaux sans en respecter ni le pavillon ni le chargement. Elles accordent un délai de cinq jours à tous les vapeurs pour rentrer au port.

Cette nouvelle a causé dans les milieux politiques une sensation énorme.

AU REICHSTAG

Les Déclarations du Chancelier

Les Alliés refusent sa paix

L'Allemagne va poursuivre la guerre sous-marine à outrance

Genève, 1^{er} Février.

On mande de Berlin qu'au cours de la séance de la grande Commission du Reichstag, M. de Bethmann-Hollweg, chancelier de l'Empire, a fait les déclarations suivantes :

Le 12 décembre dernier, j'ai exposé au Reichstag les considérations qui avaient conduit à notre offre de paix. La réponse de nos adversaires a signifié clairement et nettement qu'ils refusent de négocier avec nous au sujet de la paix. Ils ne veulent entendre parler que d'un seul point : la victoire. La question de la culpabilité pour la continuation de la guerre se trouve ainsi tranchée devant le monde entier : la faute en incombe uniquement à nos adversaires.

Notre tâche est tout aussi ferme. Nous ne pouvons discuter les conditions de l'ennemi, elle ne peuvent être acceptées que par un peuple complètement égaré. Il s'agit donc de combattre.

Le message du président Wilson au Congrès montre un sérieux désir de paix universelle. Plusieurs maximes, que nous avons déjà rencontrées avec nos belligères : liberté des mers, suppression du système de l'équilibre des puissances qui doit toujours conduire à de nouvelles complications, droits égaux pour toutes les nations ; portes ouvertes.

LA PAIX DE L'ENTENTE

Mais quelles sont les conditions de paix de l'Entente ? La force armée de l'Allemagne doit être détruite. Nous ne pouvons accepter l'Alsace-Lorraine et nos marches de l'Est. La monarchie danubienne doit être dissoute. Il faut que la Bulgarie soit une fois de plus réduite de son unité nationale et que la Turquie soit refoulée hors d'Europe et démembrée en Asie.

Les intentions d'annexionnement de nos adversaires ne peuvent pas nous satisfaire. Nous sommes provoqués à un combat à outrance. Nous acceptons la provocation. Nous mettons tout en jeu, nous vaincrons.

A la suite de ce développement des choses, la question pratique de la guerre sous-marine est entrée dans sa dernière période, la plus aiguë.

LA GUERRE SOUS-MARINE SANS MERCI

Celui que vous vous le rappelez, la question de la guerre sous-marine nous a occupés trois fois au sein de cette Commission : en mars, en mai et en septembre de l'année dernière. Chacune fois, j'ai exposé en détail aux membres de la Commission le pour et le contre du problème.

J'ai fait observer avec force, chaque fois, que je parlais pro tempore, non pas comme partisan ou adversaire du principe de l'emploi sans restriction des sous-marins, mais en considérant l'ensemble de la situation militaire, politique et économique.

Une guerre sous-marine nous rapprocherait-elle ou non d'une paix victorieuse ?

Tout moyen, disais-je en mars, qui pourrait abrégier la guerre, est le moyen le plus humain, fût-ce le moyen le plus dépourvu d'efforts, qui nous conduira à la victoire rapide, disais-je encore alors, doit être appliqué.

Le chancelier explique ensuite pourquoi en mars et en mai derniers il était opposé à une guerre sous-marine illimitée, et pourquoi, en septembre encore, l'affaire de l'avis unanime des chefs politiques et militaires n'était pas en état d'être jugée.

Il rappelle à cette occasion la déclaration qu'il fit naguère disant : « Dès que, d'accord avec le haut commandement de l'armée, j'aurais la conviction qu'une guerre sous-marine sans merci nous approche d'une paix victorieuse, on fera cette guerre sous-marine ».

Ce moment, poursuit le chancelier, est maintenant arrivé.

L'ALLEMAGNE EST PRÊTE

A l'autome dernier, on n'était pas encore au point, mais aujourd'hui le moment est venu où nous pouvons risquer cette entreprise avec les plus grandes chances de succès. Nous ne pouvons donc pas, non plus, attendre une époque plus tardive.

Qu'est-ce qui est arrivé depuis ? Tout d'abord, le nombre de nos sous-marins s'est accru considérablement, par rapport au printemps dernier. Ainsi, se trouve créé un fondement solide à notre succès.

Ensuite, le second motif faisant pencher la balance : la mauvaise récolte des céréales dans le monde a, d'ores et déjà, placé l'Angleterre, la France et l'Italie en présence de difficultés sérieuses.

Nous avons le ferme espoir, ajoute le chancelier, que ces dernières seront, par la guerre sous-marine sans restriction, accrues au point de devenir intolérables.

La question du charbon est aussi, en temps de guerre, une question vitale. Elle est déjà critiquée en France et en Italie, comme vous le savez, et les sous-marins la rendront en-

core plus critique. A cela, s'ajoute notamment, pour l'Angleterre, l'importation du minerai pour la fabrication des munitions et du bois pour ses mines.

Les difficultés de l'ennemi, dans ces domaines, sont encore accrues par l'augmentation de la pénurie du matériel de transport maritime.

Il est évident que le temps et la guerre de croisière des sous-marins qui ont préparé le coup décisif.

La pénurie des bateaux fait souffrir l'Entente dans tous ses membres. Elle se fait sentir pour l'Italie et la France, non moins que pour l'Angleterre.

Si nous pouvons maintenant attaquer les navires, plus de valeur qu'au printemps dernier, aux avantages positifs d'une guerre sous-marine sans restriction, en même temps les dangers dont on menaçait notre guerre sous-marine ont diminué depuis cette époque.

Le chancelier, commentant ensuite la situation politique générale, poursuit en ces termes :

LA SITUATION MILITAIRE
Il y a peu de jours, le feld-marschal Hindenburg a dépassé la situation comme suit : « Notre front est solide de tous côtés. Nous avons partout les réserves nécessaires. Le moral des troupes est bon et plein de confiance. L'ensemble de la situation militaire nous permet de prendre sur nous toutes les conséquences que pourrait entraîner la guerre sous-marine à outrance et, puisque cette guerre, quel qu'il arrive, est le moyen de nuire de la façon la plus grave à nos ennemis, elle doit commencer. »

L'Amiral et la flotte de haute mer, étonné le chancelier, ont la ferme conviction, appuyée pratiquement par les espérances de la guerre sous-marine de croisière, que l'Angleterre pourra être amenée à faire la paix par ce moyen. Nos alliés adhèrent aussi à nos vues. L'Autriche-Hongrie se joint aussi pratiquement à notre action, de même que nous désirons voir l'Autriche-Hongrie à la côte occidentale de la France une zone interdite pour laquelle nous nous efforçons de empêcher toute navigation avec les pays ennemis, comme l'Autriche-Hongrie a déclaré une zone interdite autour de l'Italie.

LA NAVIGATION NEUTRE
Une voie libre est laissée à tous les pays neutres pour leurs relations entre eux et en dehors de la zone bloquée.

A l'Amérique, nous laissons, sous certaines modalités, comme nous l'avons fait en 1915, un service de voyageurs assuré aussi avec certains ports anglais.

Le chancelier expose alors lecture de la note du gouvernement allemand au gouvernement des États-Unis et annonce que les propositions ont été adressées aux autres neutres.

L'Amour d'être neutres, fermement les yeux devant la gravité de la démarche que nous faisons. Qu'il en aille de notre vie, chacun le sait, depuis le mois d'avril 1914, et la certitude on a été souligné en traits sanglants par le refus de notre offre de paix.

LA DERNIÈRE ARME DE L'ALLEMAGNE
Lorsque en 1914, nous avons déclaré l'épée en présence de la mobilisation russe, nous l'avons fait alors avec un sentiment de profonde responsabilité envers notre peuple, et dans la conscience d'une force résolue qui nous disait : « Nous devons, donc nous pouvons. »

Depuis, des flots interminables de sang ont coulé, mais ils n'ont pas emporté dans leur courant « le devoir et le pouvoir ». Si nous sommes maintenant décidés à employer notre arme la meilleure et la plus tranchante, nous ne nous laissons guère par rien d'autre que par un calme examen de toutes les circonstances entrant en ligne de compte, rien

l'indépendance politique, recevaient maintenant la liberté.

Le peuple allemand refuse aussi les alliances qui lieraient les peuples dans une concurrence pour avoir la paix, et qui les enlacent dans un réseau d'intrigues. En outre, sa joyeuse collaboration est assurée à tous les efforts, qui tendront à empêcher les guerres futures, et à la liberté des mers comme condition préalable de la libre existence et des relations pacifiques des peuples, de même que la porte ouverte au commerce de toutes les nations ont toujours été au nombre des principes directeurs de la politique allemande.

LE REFUS DE L'OFFRE DE PAIX

Le gouvernement impérial regrette d'autant plus profondément que l'attitude hostile à la paix de ses adversaires ait empêché le monde d'aborder d'ores et déjà la réalisation de ses buts élevés. L'Allemagne et ses alliés ont été contraints d'accepter, d'instinctivement des pourparlers de paix et avaient défini comme base la protection de l'existence, de l'honneur et de la liberté de développement de leurs peuples; ainsi qu'ils le faisaient expressément observer dans leur note du 12 décembre 1916. L'Allemagne n'a pas hésité à l'écrasement et à l'anéantissement de leurs adversaires et étaient dans leur conviction conciliables avec les droits des autres nations.

LE CAS DE LA BELGIQUE

En ce qui concerne spécialement la Belgique qui est aux Etats-Unis l'objet d'une chaude sympathie, le chancelier de l'Empire avait déclaré quelques semaines auparavant que dans les intentions de l'Allemagne, par la paix à conclure avec la Belgique, l'Allemagne voulait simplement prendre des précautions afin que ce pays avec lequel le gouvernement impérial désire vivre en relations de bon voisinage, ne puisse pas être exploité pour y faire réussir les desseins ennemis.

Une telle prévoyance s'imposait avec d'autant plus d'urgence, que les dirigeants ennemis ont, dans de nombreux discours et notamment dans les décisions de la conférence économique de Paris, manifesté ouvertement l'intention de ne pas reconnaître l'Allemagne, même après le rétablissement de la paix, comme jouissant d'une égalité de droits, mais plutôt de continuer à la combattre systématiquement.

LES CONDITIONS DE L'ENTENTE

La tentative de paix des Alliés a échoué en présence de l'activité conquérante de leurs adversaires qui veulent dicter la paix. Sous l'enseigne du principe des nationalités, ils ont dévié des buts de guerre consistant à démanteler et à dissoudre l'Allemagne, à lui enlever sa puissance et à lui imposer un régime criminellement de réduire l'Allemagne à l'asservissement par la faim. Méprisant brusquement le droit des gens, le groupe de puissances conduit par l'Angleterre non seulement interrompt le commerce légitime de ses adversaires, mais, par une pression impitoyable, il oblige aussi les Etats neutres à s'abstenir de tout trafic commercial qui lui déplaît ou à restreindre le commerce suivant des prescriptions arbitraires.

L'ENTENTE MANQUE AUX DROITS DES GENS

Le peuple américain connaît les efforts faits pour amener l'Angleterre et ses alliés à revenir au droit des gens et au respect de la loi de la liberté du commerce. Le gouvernement anglais persiste dans sa guerre de la faim qui n'est pas sans doute la force armée de l'adversaire, mais qui contraint des vieillards et des enfants, des malades et des veuves, à subir pour l'amour du Patrie de douloureuses privations qui compromettent la santé du peuple.

Ainsi, la soif de la domination de l'Angleterre accumule de sang-froid les souffrances du monde sans souci des lois de l'humanité sans souci des protestations des neutres gravement lésés, sans souci même du désir de paix ardents et légitimes qui existe chez les peuples mêmes des Alliés.

Chaque journée qui s'ajoute à la terrible lutte apporte de nouveaux maux et de nouvelles morts; chaque journée dont la guerre sera abrégée conservera des deux côtés la vie de des milliers de braves combattants et d'un grand nombre de civils innocents.

Le gouvernement impérial ne pourrait pas en répondre devant le peuple allemand et devant l'histoire qu'il renouerait sans l'essayer à n'importe quel moyen pour hâter la fin de la guerre.

L'ALLEMAGNE DOIT POURSUIVRE LA LUTTE

Avec le président des Etats-Unis, il avait espéré atteindre ce but par des négociations. Les adversaires ayant répondu à cette tentative en refusant de négocier, le gouvernement impérial, s'il veut servir l'humanité dans un sens plus élevé et s'il ne veut pas pécher contre ses propres compatriotes, doit désormais poursuivre la lutte qui lui est de nouveau imposée en recourant à toutes les armes.

Une Note autrichienne aux Neutres

On mande de Vienne, Genève, 1^{er} Février.

A la suite du brutal refus par nos adversaires de l'offre de paix des puissances centrales, et en présence de la nécessité qui en découle de poursuivre la guerre avec indépendance et vigueur, le gouvernement austro-hongrois, d'accord avec le Cabinet de Berlin, a décidé d'entreprendre, à partir du 1^{er} février, la guerre sous-marine sous une forme aggravée, et d'intercepter tout trafic maritime intérieur dans certaines zones interdites autour de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie.

Le comte Czernin, ministre des Affaires Etrangères, a adressé à ce sujet, à tous les Etats neutres, une note dans laquelle, après avoir exposé les raisons de nos adversaires, il déclare les forces combattantes des puissances centrales, annonce l'emploi des armes de guerre les plus tranchantes, qualifiées d'indispensables en vue d'abréger la guerre.

La note délimite exactement les zones interdites et accorde aux navires neutres, qui ne pourront pas éviter d'être capturés, des sauvegardes à leurs risques et périls, un délai approprié pour quitter ces zones.

Elle déclare, qu'après comme avant, l'Autriche-Hongrie et ses alliés ont pour intention de la but final de cette guerre n'abandonnera pas de ses conquêtes, mais qu'elle se veut d'assurer le libre développement à ces Etats neutres.

Cette note adressée aux Etats-Unis d'Amérique est complétée par le paragraphe disant que le gouvernement austro-hongrois reconnaît les buts élevés du message du président Wilson au Sénat, qu'il a soumis à un examen attentif, mais doit constater que le désir de préparer une paix durable semble d'ores et déjà confondu par le refus que nos adversaires opposent aux puissances centrales.

Le Mémoire allemand aux Neutres

Les eaux bloquées

Berne, 1^{er} Février.

Le mémoire mentionné dans la note allemande aux Etats-Unis et à tous les Etats neutres, contient ces termes :

A partir du 1^{er} février 1917, on s'opposera sans plus par toutes les voies à tout trafic maritime dans les eaux bloquées désignées ci-après autour de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de la Méditerranée orientale.

Ces eaux bloquées sont :

A) Au Nord, une région autour de l'Angleterre et de la France, délimitée par une ligne de 20 milles marins de distance, le long de la côte hollandaise jusqu'au bateau-tourel de Terschelling; le degré de longitude du bateau-tourel de Terschelling, 013° 45' Nord; la longitude, jusqu'au 02° Nord; l'Est, jusqu'au point 70 milles marins au Sud de la pointe Sud de Faros. De là, par le point 02° Nord 10' 00' Nord, jusqu'au point 02° Nord 10' 00' Nord, puis le degré de longitude 03° Nord, jusqu'à 20 milles marins au cap Finistère, et sur 20 milles marins de dis-

tance le long de la côte espagnole jusqu'à la frontière française.

B) Au Sud, la Méditerranée demeure ouverte à la navigation neutre. Le territoire naval situé à l'Ouest de la ligne : pointe de l'Esquirol jusqu'à 38° 30' Nord, et à l'Est ainsi qu'au Nord et à l'Ouest d'un balise large de 20 milles marins, le long de la côte du Nord de l'Afrique, commençant à 3° de longitude Ouest, en vue de relâcher cette région navale à l'Est, aura une bande large de 20 milles marins au Nord (respectivement à l'Est) de la ligne suivante : 38° Nord, 6° Est, jusqu'à 38° Nord, 10° Est, jusqu'à 57° Nord, 30° Est, jusqu'à 34° Nord, 10° Est, jusqu'à 34° Nord, 22° 30' de longitude Est, dans les eaux territoriales grecques.

Les navires neutres qui naviguent dans les eaux bloquées le seront à leurs risques et périls.

Etant que des précautions élevées ont été prises contre les navires neutres naviguant le 1^{er} février à destination des ports des eaux bloquées, il importe cependant de recommander aux neutres d'éviter par tous les moyens de se rendre dans ces zones.

Les navires neutres mouillés dans les ports des eaux bloquées peuvent encore quitter les ports avant le 5 février et s'ils se rendent en eau libre par le chemin le plus court. Le service des vapeurs américains régulier pour les passagers peut continuer sans être interrompu.

a) Falmouth est pris comme base de destination pour aller et au retour Sally est un point 50° Nord 20° Ouest sont abordés (des mines allemandes ne sont pas posées sur cette route).

Les vapeurs portant les insignes spéciaux suivants qui leur seront permis à eux seuls dans les ports américains :

La coque et les constructions peintes alternativement en bandes verticales blanches et rouges l'exercent de trois mètres.

A la poupe, le pavillon américain. Dans l'obscurité, le pavillon national et le bannière de la marine doivent, si possible, être visibles de loin et les navires doivent toujours et partout être fortement éclairés.

Un vapeur crociera une fois par semaine dans chaque direction et arrivera au lieu à Falmouth le dimanche et le départ de Falmouth le mercredi.

L'impression chez les Neutres

En Espagne

Madrid, 1^{er} Février.

Voici les renseignements complémentaires reçus au sujet du blocus :

Le blocus commença aujourd'hui, jeudi, à 6 h. du soir. En conséquence, tout bateau, quelle que soit sa nationalité, qui sera trouvé à moins de 20 milles des côtes d'Angleterre, de France ou d'Italie, sera torpillé sans avertissement.

A la suite de cette communication, les ministres ont tenu un conseil qui a duré de 8 heures à 9 h. 30. Il a décidé que la notification du blocus serait insérée dans le « Journal Officiel » d'aujourd'hui.

En Espagne

Madrid, 1^{er} Février.

Les ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine ont travaillé toute la nuit, examinant les divers points de la question soulevée par la note allemande. Le ministre des Affaires étrangères a eu un long entretien, à minuit, avec l'ambassadeur des Etats-Unis, sur la situation faite aux Etats neutres.

Madrid, 1^{er} Février.

On assure que, dans une réunion des directeurs du ministère de l'Intérieur, au cours de laquelle la note des Empires centraux, a été lue, le Conseil des ministres, étant donné la nécessité de défendre la neutralité espagnole, en raison de la gravité des circonstances, faisait appel au patriotisme de tous pour observer la calme et la discrétion.

On craint, en effet, que la publication de la note allemande, qui signifie l'interruption du commerce extérieur et de graves perturbations dans la vie intérieure, ne cause des désordres notamment dans les régions de la frontière, ce qui empêcherait toute manifestation.

Ce soir, les dernières impressions sont que le gouvernement clôturera immédiatement la conférence internationale, et que les débats qui se dérouleraient seraient dangereux.

En Suisse

Berne, 1^{er} Février.

Le gouvernement fédéral a reçu du gouvernement allemand la note des Empires centraux relative au blocus maritime.

Le Conseil fédéral, en séance extraordinaire, a discuté la situation difficile créée par l'extension du blocus pour le ravitaillement de la Suisse en denrées alimentaires et autres objets de première nécessité.

Le gouvernement fédéral a décidé d'entreprendre, à partir du 1^{er} février, la guerre sous-marine sous une forme aggravée, et d'intercepter tout trafic maritime intérieur dans certaines zones interdites autour de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie.

Le comte Czernin, ministre des Affaires Etrangères, a adressé à ce sujet, à tous les Etats neutres, une note dans laquelle, après avoir exposé les raisons de nos adversaires, il déclare les forces combattantes des puissances centrales, annonce l'emploi des armes de guerre les plus tranchantes, qualifiées d'indispensables en vue d'abréger la guerre.

La note délimite exactement les zones interdites et accorde aux navires neutres, qui ne pourront pas éviter d'être capturés, des sauvegardes à leurs risques et périls, un délai approprié pour quitter ces zones.

Elle déclare, qu'après comme avant, l'Autriche-Hongrie et ses alliés ont pour intention de la but final de cette guerre n'abandonnera pas de ses conquêtes, mais qu'elle se veut d'assurer le libre développement à ces Etats neutres.

Cette note adressée aux Etats-Unis d'Amérique est complétée par le paragraphe disant que le gouvernement austro-hongrois reconnaît les buts élevés du message du président Wilson au Sénat, qu'il a soumis à un examen attentif, mais doit constater que le désir de préparer une paix durable semble d'ores et déjà confondu par le refus que nos adversaires opposent aux puissances centrales.

La Journée Parlementaire

La Revision des Exemptés et Réformés devant la Chambre

Paris, 1^{er} Février.

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Deschamps, devant un assez grand nombre de députés.

ainsi conçu : « Tous hommes à blâmes de la tuberculose » à quelque classe qu'ils appartiennent, ayant été réformés pour tuberculose contractée ou aggravée pendant le service militaire, sont passés de nouvelles visites ».

M. de Kerneval. — La tuberculose est le grand fléau de nos campagnes. Si les hommes atteints de cette maladie redoutable peuvent se remettre à force de soins réguliers, ceux qui sont atteints aux fatigues ne peuvent généralement pas résister. De quelle utilité sont-ils d'ailleurs ? Ils meurent à la peine, encombrant nos hôpitaux. Nous avons intérêt à ne pas amoindrir notre race.

MM. Maginot et Besnard demandent la dissolution de cet amendement. La discussion est mise en vote. Le scrutin donne le pointage dont le résultat sera proclamé ultérieurement.

M. Boyris obtient de nouveau l'assurance que les hommes qui ont des lésions incontestables seront dispensés de la visite.

M. Denis propose l'amendement suivant : « Tout réformé ou exempté qui en fera la demande pourra se soumettre à un examen de santé par des autres hommes convoqués à la même séance ».

M. Treutin. — C'est la porte ouverte à toutes les fraudes.

M. J. Denis. — Ce ne sont pas les hommes examinés qui sont chargés de réformer les fraudes.

M. Besnard. — La publicité est indispensable pour éviter les abus. (Applaudissements.)

L'amendement J. Denis est rejeté à mains levées.

M. Morin reçoit l'assurance que les médecins seront pourvus de tous les instruments indispensables et retiré un amendement précisant les précautions matérielles.

M. Boyris demande que l'amendement ainsi conçu : « Un dossier médical sera constitué pour chaque homme. Celui-ci aura le droit d'y faire annexer les certificats médicaux de tous les médecins qui auront eu à intervenir sur son dossier » soit inscrit à l'ordre du jour.

M. Morin reçoit l'assurance que les dossiers médicaux seront constitués pour tous les hommes qui ont été réformés ou exemptés.

M. Maginot combat cet amendement, faisant valoir que la Commission a déjà substitué dans l'article 2 les mots « hommes » à « hommes mobilisés ou non ». L'élément civil aura donc la majorité.

MM. Bouvier et Paccard, auteurs d'un amendement relatif au cas de la Cabasse, insistent pour qu'un conseiller d'arrondissement fasse partie de la Commission de réforme.

M. Maginot réplique qu'il y aurait cinq ou six Conseils de réforme différents par département, ce qui serait critiquable. (Protestations.)

L'amendement Cabasse est mis aux voix ; il est adopté à mains levées à une grande majorité. (Applaudissements.)

M. Lefas reprend, comme amendement, le texte primitif de la Commission tendant à donner des certificats médicaux à tous les deux médecins mobilisés ou non. (Protestations.)

M. Lefas. — Le vote de l'amendement Cabasse assurait la représentation de l'élément civil, il y a lieu de revenir au premier texte afin de réaliser l'égalité pour tous ceux qui sont visités. Seuls, les médecins militaires sont au courant des règlements nouveaux.

L'amendement Lefas, combattu par la Commission et le gouvernement, est rejeté à mains levées.

M. Brousse propose de supprimer, dans l'article 2, le paragraphe 4 : « A tout fonctionnaire de l'Etat... »

M. René Besnard. — Il paraît inutile de représenter le fonctionnaire au sujet de la représentation de l'élément civil, mais il n'est pas possible d'exclure de la Commission l'élément civil, car la connaissance des règlements. (Applaudissements.)

L'amendement Brousse est rejeté à mains levées. La Commission et le gouvernement acceptent l'amendement de M. Lefas tendant à ce que les certificats de partage des voix de la Commission soient prépondérants. L'amendement est voté.

M. Lefas propose un paragraphe additionnel à l'article 2, tendant à ce que les certificats de l'état de santé habituel des hommes soient reçus par les Conseils de réforme.

M. Besnard promet que les hommes visités dans les hôpitaux militaires seront convoqués par M. Lefas à retirer son amendement. M. Lefas accepte.

M. Morin propose un amendement tendant à fixer le lieu des Conseils de réforme à un endroit déterminé, afin de gagner du temps et de l'argent, au lieu de réunir ces Conseils aux chefs-lieux de la subdivision militaire.

M. Maginot. — Tout ce que nous pouvons proposer, c'est de réunir les Conseils de réforme à Paccard, tendant à la réunion aux chefs-lieux d'arrondissement.

M. Morin maintient son amendement, qui est voté à mains levées, à mains levées.

L'amendement Paccard (réunion au chef-lieu de chaque arrondissement) est voté à mains levées, ainsi que l'ensemble de l'article 2.

L'article 3 est ainsi conçu :

Les Commissions de réforme instituées par l'article 2 auront qualité : a) à l'égard des exemptés pour proposer leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position d'exemptés ; b) à l'égard des réformés et des exemptés, leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position de réformés ou d'exemptés ; c) à l'égard des réformés et des exemptés, leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position de réformés ou d'exemptés.

M. Morin présente des observations générales pour demander que les Commissions de réforme ne soient pas des commissions d'inspection, sans examen suffisant, les tuberculeux et les cardiaques.

M. Pierre Masse objecte qu'on écrit, en l'article 3 : « En réforme temporaire 1^{re} catégorie ».

M. Morin demande d'ajouter le paragraphe suivant : « Seront dispensés de la visite les sujets atteints de lésions objectivement constatées, les rendant incapables de tout service militaire, en conformité avec les instructions sur l'aptitude physique du 20 décembre 1916 ». Il retire cet amendement, le sous-secrétaire lui promettant qu'il aura satisfaction en fait.

M. Denis propose que tous les exemptés ou réformés pour tuberculose soient maintenus « de piano » dans leur situation, en attendant que la Commission de réforme ait pu procéder à leur examen.

M. Besnard. — Le diagnostic de la tuberculose est trop difficile à établir pour dispenser de la visite les hommes qui auraient été réformés ou exemptés, sans examen préalable, peut-être partiellement valides.

M. Denis maintient son amendement qui est rejeté à mains levées.

M. de Kerneval présente un amendement

mettra plus la navigation des navires-hôpitaux sur les routes militaires de la Manche et de la mer du Nord dans une zone limitée au Nord par la ligne Terschelling-Cap-Finistère, au Sud par la ligne Ouessant-Landseend.

Le gouvernement anglais déclare n'avoir reçu aucune communication officielle par voie diplomatique, mais il a été informé par un dépendant que les navires-hôpitaux britanniques aient été employés au transport des troupes et des munitions et en général contre les intérêts de la France.

Il y a de la convention de Genève. Les belligérants ont le droit de visiter les navires-hôpitaux. L'Allemagne possède donc un excellent moyen de contrôler, quel que soit le motif, de la décision annoncée par le gouvernement allemand, une seule conclusion peut être tirée, c'est que l'Allemagne se prépare à ajouter un nouveau crime inqualifiable contre le droit et l'honneur de ceux qui l'ont déshonorée. Telle étant la situation, le gouvernement britannique a fait savoir que des représailles seraient exercées immédiatement le cas échéant.

Un démenti anglais

Londres, 1^{er} Février.

Le Foreign-Office publie la note suivante :

Le gouvernement allemand prétend avoir la preuve formelle que, à plusieurs reprises, des navires-hôpitaux allemands ont été employés au transport des troupes et de munitions. Il prétend avoir soumis ses preuves par voie diplomatique aux gouvernements anglais et français et notifié en même temps qu'il n'aurait plus la navigation des navires-hôpitaux sur les routes militaires de la Manche et de la mer du Nord dans une zone limitée au Nord par la ligne Terschelling-Cap-Finistère, au Sud par la ligne Ouessant-Landseend.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

La Revision des Exemptés et Réformés devant la Chambre

Paris, 1^{er} Février.

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Deschamps, devant un assez grand nombre de députés.

ainsi conçu : « Tous hommes à blâmes de la tuberculose » à quelque classe qu'ils appartiennent, ayant été réformés pour tuberculose contractée ou aggravée pendant le service militaire, sont passés de nouvelles visites ».

M. de Kerneval. — La tuberculose est le grand fléau de nos campagnes. Si les hommes atteints de cette maladie redoutable peuvent se remettre à force de soins réguliers, ceux qui sont atteints aux fatigues ne peuvent généralement pas résister. De quelle utilité sont-ils d'ailleurs ? Ils meurent à la peine, encombrant nos hôpitaux. Nous avons intérêt à ne pas amoindrir notre race.

MM. Maginot et Besnard demandent la dissolution de cet amendement. La discussion est mise en vote. Le scrutin donne le pointage dont le résultat sera proclamé ultérieurement.

M. Boyris obtient de nouveau l'assurance que les hommes qui ont des lésions incontestables seront dispensés de la visite.

M. Denis propose l'amendement suivant : « Tout réformé ou exempté qui en fera la demande pourra se soumettre à un examen de santé par des autres hommes convoqués à la même séance ».

M. Treutin. — C'est la porte ouverte à toutes les fraudes.

M. J. Denis. — Ce ne sont pas les hommes examinés qui sont chargés de réformer les fraudes.

M. Besnard. — La publicité est indispensable pour éviter les abus. (Applaudissements.)

L'amendement J. Denis est rejeté à mains levées.

M. Morin reçoit l'assurance que les médecins seront pourvus de tous les instruments indispensables et retiré un amendement précisant les précautions matérielles.

M. Boyris demande que l'amendement ainsi conçu : « Un dossier médical sera constitué pour chaque homme. Celui-ci aura le droit d'y faire annexer les certificats médicaux de tous les médecins qui auront eu à intervenir sur son dossier » soit inscrit à l'ordre du jour.

M. Morin reçoit l'assurance que les dossiers médicaux seront constitués pour tous les hommes qui ont été réformés ou exemptés.

M. Maginot combat cet amendement, faisant valoir que la Commission a déjà substitué dans l'article 2 les mots « hommes » à « hommes mobilisés ou non ». L'élément civil aura donc la majorité.

MM. Bouvier et Paccard, auteurs d'un amendement relatif au cas de la Cabasse, insistent pour qu'un conseiller d'arrondissement fasse partie de la Commission de réforme.

M. Maginot réplique qu'il y aurait cinq ou six Conseils de réforme différents par département, ce qui serait critiquable. (Protestations.)

L'amendement Cabasse est mis aux voix ; il est adopté à mains levées à une grande majorité. (Applaudissements.)

M. Lefas reprend, comme amendement, le texte primitif de la Commission tendant à donner des certificats médicaux à tous les deux médecins mobilisés ou non. (Protestations.)

M. Lefas. — Le vote de l'amendement Cabasse assurait la représentation de l'élément civil, il y a lieu de revenir au premier texte afin de réaliser l'égalité pour tous ceux qui sont visités. Seuls, les médecins militaires sont au courant des règlements nouveaux.

L'amendement Lefas, combattu par la Commission et le gouvernement, est rejeté à mains levées.

M. Brousse propose de supprimer, dans l'article 2, le paragraphe 4 : « A tout fonctionnaire de l'Etat... »

M. René Besnard. — Il paraît inutile de représenter le fonctionnaire au sujet de la représentation de l'élément civil, mais il n'est pas possible d'exclure de la Commission l'élément civil, car la connaissance des règlements. (Applaudissements.)

L'amendement Brousse est rejeté à mains levées. La Commission et le gouvernement acceptent l'amendement de M. Lefas tendant à ce que les certificats de partage des voix de la Commission soient prépondérants. L'amendement est voté.

M. Lefas propose un paragraphe additionnel à l'article 2, tendant à ce que les certificats de l'état de santé habituel des hommes soient reçus par les Conseils de réforme.

M. Besnard promet que les hommes visités dans les hôpitaux militaires seront convoqués par M. Lefas à retirer son amendement. M. Lefas accepte.

M. Morin propose un amendement tendant à fixer le lieu des Conseils de réforme à un endroit déterminé, afin de gagner du temps et de l'argent, au lieu de réunir ces Conseils aux chefs-lieux de la subdivision militaire.

M. Maginot. — Tout ce que nous pouvons proposer, c'est de réunir les Conseils de réforme à Paccard, tendant à la réunion aux chefs-lieux d'arrondissement.

M. Morin maintient son amendement, qui est voté à mains levées, à mains levées.

L'amendement Paccard (réunion au chef-lieu de chaque arrondissement) est voté à mains levées, ainsi que l'ensemble de l'article 2.

L'article 3 est ainsi conçu :

Les Commissions de réforme instituées par l'article 2 auront qualité : a) à l'égard des exemptés pour proposer leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position d'exemptés ; b) à l'égard des réformés et des exemptés, leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position de réformés ou d'exemptés ; c) à l'égard des réformés et des exemptés, leur classement dans le service armé, dans le service auxiliaire, leur maintien dans la position de réformés ou d'exemptés.

M. Morin présente des observations générales pour demander que les Commissions de réforme ne soient pas des commissions d'inspection, sans examen suffisant, les tuberculeux et les cardiaques.

M. Pierre Masse objecte qu'on écrit, en l'article 3 : « En réforme temporaire 1^{re} catégorie ».

M. Morin demande d'ajouter le paragraphe suivant : « Seront dispensés de la visite les sujets atteints de lésions objectivement constatées, les rendant incapables de tout service militaire, en conformité avec les instructions sur l'aptitude physique du 20 décembre 1916 ». Il retire cet amendement, le sous-secrétaire lui promettant qu'il aura satisfaction en fait.

M. Denis propose que tous les exemptés ou réformés pour tuberculose soient maintenus « de piano » dans leur situation, en attendant que la Commission de réforme ait pu procéder à leur examen.

M. Besnard. — Le diagnostic de la tuberculose est trop difficile à établir pour dispenser de la visite les hommes qui auraient été réformés ou exemptés, sans examen préalable, peut-être partiellement valides.

M. Denis maintient son amendement qui est rejeté à mains levées.

M. de Kerneval présente un amendement

mettra plus la navigation des navires-hôpitaux sur les routes militaires de la Manche et de la mer du Nord dans une zone limitée au Nord par la ligne Terschelling-Cap-Finistère, au Sud par la ligne Ouessant-Landseend.

Le gouvernement anglais déclare n'avoir reçu aucune communication officielle par voie diplomatique, mais il a été informé par un dépendant que les navires-hôpitaux britanniques aient été employés au transport des troupes et des munitions et en général contre les intérêts de la France.

Il y a de la convention de Genève. Les belligérants ont le droit de visiter les navires-hôpitaux. L'Allemagne possède donc un excellent moyen de contrôler, quel que soit le motif, de la décision annoncée par le gouvernement allemand, une seule conclusion peut être tirée, c'est que l'Allemagne se prépare à ajouter un nouveau crime inqualifiable contre le droit et l'honneur de ceux qui l'ont déshonorée. Telle étant la situation, le gouvernement britannique a fait savoir que des représailles seraient exercées immédiatement le cas échéant.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

La guerre sous-marine

M. Deschamps fait connaître le résultat de la séance et suspendue à 6 heures 10.

La séance est reprise à 6 heures 45.

L'amendement Ignace est voté

Le président fait connaître les résultats du pointage.

L'amendement de M. Ignace est adopté par 225 voix contre 222.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Discussion de l'interpellation de M. Vincent Auriol, sur l'application de la loi sur les bénéfices de guerre, est fixée au mardi, 6 février, ainsi que celle de M. Deschamps sur le rattachement des colonies. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

gargo ou un paquebot suivant leur itinéraire accoutumé, serait considéré comme armé pour la défense seulement sans qu'on tienne compte de la nature même de son armement.

Notes Marseillaises

Verglas

Malgré que le mistral ait moins soufflé hier, le froid est toujours très vif et il continue à geler. Nos ruisseaux et nos fontaines sont glacés et ce phénomène, plutôt rare à Marseille, étonne et surprend. Notre population doit se rappeler qu'il existe un arrêté municipal concernant l'enlèvement de la glace sur les trottoirs. On devrait encore répandre sur ces derniers des cendres ou de la sciure pour éviter des glissades aux passants. Les bords de l'eau sur les trottoirs. Cette pratique excellente en temps ordinaire devient très mauvaise quand le thermomètre descend à zéro.

C'est aux commerçants et aux habitants des rues étroites à remplir les obligations édictées par l'arrêté municipal.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

Chronique Locale

Dans la séance qu'elle a tenue hier, l'Académie de Marseille, adoptant les conclusions du rapport présenté par M. Servian, a attribué le prix Beaujeu (500 francs) à la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de ses concours. Gravier, Boyer et celle de M. Nadi sur le fonctionnement des employés de P. T. T.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à demain à 3 heures.

LE FROID

A MARSEILLE

La froide température qui a terminé à Marseille, le mois de janvier, est devenue plus rigoureuse...

On a noté dans la journée d'hier -7 degrés à 6 heures du matin, +1 à 2 heures de l'après-midi et -3 à 6 heures du soir.

Cette température excessive a malheureusement provoqué plusieurs déperditions d'énergie...

De la suite de ce vote, les engagés spéciaux se trouvent soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

DERNIERES DÉPÊCHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Sur le Front français LA SITUATION

Paris, 1er Février, 1 h. 15. La situation sur notre front est toujours la même...

Les Engagés spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Communiqué officiel russe

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : Aucun événement important à signaler au cours de la journée...

Communiqué officiel anglais

L'état-major britannique fait le communiqué officiel suivant : 1er Février, 20 h. 35. Nous avons de nouveau légèrement amélioré notre position...

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Les engagements spéciaux seront soumis à une nouvelle visite.

Le vote le plus important de cet après-midi est celui de l'amendement Ignace, qui, contrairement aux dispositions des projets déposés par les généraux Rogues et Lyntey...

Sur le Front russe

Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant : FRONT OCCIDENTAL. — Nous avons délogé les Allemands des tranchées qu'ils occupaient à l'est de la chaussée de Kalmteem...

Communiqué officiel allemand

Le communiqué allemand de cet après-midi s'exprime ainsi : Le commandement allemand a fait un communiqué officiel...

Le Kaiser assassin Prince de la Paix

On mande de Constantinople à l'Université de Stamboul que l'on avait demandé de proposer un candidat pour le prix Nobel...

LES SPORTS

Dimanche à février, grande réunion sportive sur le terrain du Pigeon...

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA MUNICIPAL. — Dimanche en matinée, La Juive, avec M. Chazotte...

COMMUNICATIONS

Syndicat des employés de commerce. — Le syndicat des employés de commerce a été établi le 1er janvier...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

Sur le Front italien

Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : On signale une recrudescence de l'artillerie ennemie dans la zone montagneuse à l'Ouest du lac de Gardo...

Des mouvements de l'ennemi, entre Sarca et l'Adige, sur le Pasubio et dans la vallée de Posina (Astico) ont été entravés par nos tirs d'artillerie.

Dans le Haut But, des batteries ennemies et des bombardiers ont pris violemment sous leur feu nos positions sur le Pal-Piccolo et sur le sommet du Chapot...

Sur le front de Giulie, l'artillerie ennemie s'est maintenue très active.

Dans la zone de Gorizia et sur le Carso, notre artillerie a continué ses tirs de barrage et dispersé des troupes ennemies massées aux environs de Biglia.

Le transport italien Albat, du port de Gènes, 1.560 tonnes, a fait naufrage dans le port de Benghazi. L'équipage a été sauvé.

DEUX ESPIONS CONDAMNÉS A MORT

La Cour de Cassation rejette leur pourvoi. Paris, 1er Février. La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté aujourd'hui le pourvoi de l'Italien Monti, condamné à mort pour espionnage...

Le Froid et la Neige

Dans les Vosges Remiremont, 1er Février. Le froid persistant a fait plusieurs victimes dans l'arrondissement où l'on compte huit morts en deux jours.

La neige aggrave la détresse de Berlin. L'amoncellement de la neige dans les rues de Berlin aggrave sensiblement la détresse de la capitale.

Explosion dans une Usine de Guerre

Rennes, 1er Février. Ce matin, à six heures, une explosion s'est produite dans l'atelier de mèches à étoupilles de l'arsenal. Un ouvrier et deux ouvrières ont été tués et une vingtaine d'autres personnes ont été blessées.

L'Hôtel de Ville de Tulle détruit par un incendie

Tulle, 1er Février. Un violent incendie a détruit ce soir l'Hôtel de Ville.

Trages Financiers

VILLE DE PARIS 1905. — Le numéro 241.747 Raire 100.000 francs. Les numéros 183.049 et 115.072 gagnent chacun 25.000 francs.

LAIT CONDENSE FARINE LACTÉE NESTLE LA MARQUE PRÉFÉRÉE

Ne négligez pas dans un emploi sans avenir, l'apprentissage de la comptabilité et de la tenue des livres particuliers...

AVIS DE DECES

M. veuve Maria Giudici, née Solari, prie ses parents, amis et connaissances de bien vouloir assister à la messe de sortie de deuil...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

AVIS DE DECES

M. François Dallon. — M. veuve Pommer, née Dallon et ses enfants...

Marseille et la Guerre

Norts au Champ d'honneur. Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer les noms de M. Rounard Alexandre-Théodore...

La Confédération des Vignerons du Sud-Est nous communique une pétition qu'elle adresse au sénateur, député de l'Opéra de Marseille...

Une protestation des vignerons du Sud-Est. La Confédération des Vignerons du Sud-Est nous communique une pétition qu'elle adresse au sénateur, député de l'Opéra de Marseille...

Matinée de bienfaisance. C'est dimanche, à 2 heures un quart, qu'aura lieu aux salons Massilia la matinée de bienfaisance donnée au bénéfice de la réduction professionnelle des mutilés de la 15e région.

Aux Dames du Marché Central. L'Assemblée générale du Syndicat a eu lieu mercredi, sous la présidence de Mme Fouquet...

La Recompense des Aviateurs. Le fourragère à l'escadrille V.-B. 10. Unifié formant corps auquel la fourragère a été conférée par le général commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est...

Poursuites contre des Alarmistes. M. Drouot, juge d'instruction, a fait élever un mandat de dépôt, pour infraction à la loi du 5 août 1914, réprimant la propagation de nouvelles alarmistes...

Les Américains séjournant à Paris et la note allemande. Nous apprenons que M. le sénateur américain Hale, qui séjourne actuellement à Paris à l'hôtel Carlton, vient d'adresser la dépêche suivante au président Wilson...

Le gouvernement anglais envisage des représailles. Voici quelques extraits des commentaires des journaux du soir sur la note allemande aux Etats-Unis...

Les journaux commentent la note allemande. Le Herald dit : On ne doit pas se montrer surpris de cette dernière explosion de prussianisme, qui n'est que le reflet désespéré de la défaite...

Le gouvernement anglais envisage des représailles. Voici quelques extraits des commentaires des journaux du soir sur la note allemande aux Etats-Unis...

Les journaux commentent la note allemande. Le Herald dit : On ne doit pas se montrer surpris de cette dernière explosion de prussianisme, qui n'est que le reflet désespéré de la défaite...

Le gouvernement anglais envisage des représailles. Voici quelques extraits des commentaires des journaux du soir sur la note allemande aux Etats-Unis...

Les journaux commentent la note allemande. Le Herald dit : On ne doit pas se montrer surpris de cette dernière explosion de prussianisme, qui n'est que le reflet désespéré de la défaite...

Le gouvernement anglais envisage des représailles. Voici quelques extraits des commentaires des journaux du soir sur la note allemande aux Etats-Unis...

